

**MAIRIE**  
DE  
**MONTFAUCON-DU-LOT**



**Compte rendu séance  
du Conseil Municipal  
du 15 septembre 2025 à 20 heures 30**

Code Postal : 46240

Téléphone 05 65 31 12 58

**PRESENTS** : VACOSSIN Lionel – VANSINGHEL Daniel – LAVERDET Michel – COLLETTE Jean-Claude – CHERER Simon – PAPIN Patrick – PAPIN Christophe – LAMARQUE Brigitte – RAULET Régine – VACOSSIN Amélie – GRATTARD Louise.

**EXCUSES** : ANTON Jean-Marie – PAYEN Carole.

**ABSENTS** : NEMSI Sonia – BOUZOU Jérôme.

**Secrétaire de séance** : Brigitte LAMARQUE.

**N°: 2025-55      OBJET : Approbation des comptes rendus des derniers conseils**

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du conseil du 17 juin 2025.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil du 17 juin 2025.

**N°: 2025-56      OBJET : Création d'un emploi permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire informe le Conseil :

Conformément à l'article L.332-23 1<sup>o</sup> du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la démission d'un agent, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Article 1 : de créer un emploi non permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires,

Article 2 : que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Article 3 : les dispositions de la présente délibération prendront effet au 17 septembre 2025,

Article 4 : les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**N°: 2025-57      OBJET : Attribution des subventions aux associations**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter l'attribution des subventions pour l'année 2025. Les membres de la commission proposent :

SSIAD du Causse : 20 €	Société de Pêche de Montfaucon : 120 €
Restaurant du Cœur : 50 €	Follow Your Heart : 110 €
Fusil Montfauconnais : 50 €	Fumades Hautes : 50 €
Fraux de Montfaucon : 50 €	FNACA Labastide-Murat : 20 €
Comité des Fêtes : 190 €	ASVP de Montfaucon : 230 €
UDPS 46 : 50 €	AFTC du Lot : 250 €
Les Retraités de Montfaucon : 300 €	ASLC : 320 €

Amis des Montfaucon de France : 140 €	Montfaucon de France national : 281 €
ADMR Labastide-Murat : 20 €	Chambre des Métiers : 80 €
ADSM 46 : 20 €	Téléthon : 50 €
Don du Sang : 50 €	Mutuelle Coups Durs : 20 €.
Amicale Sapeurs-Pompiers Labastide-Murat : 150 €	

**N°: 2025-58      OBJET : Aménagement des rues**

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 6 mai dernier, le Conseil avait commencé à réfléchir sur des moyens pour ralentir la circulation dans les rues de Montfaucon. Les panneaux de la zone limitée à 30 km/h et ceux de la zone bleue sont en cours d'installation. Monsieur le Maire présente des visuels et devis de différents bancs et bacs à fleurs qui pourraient permettre de ralentir élégamment la vitesse des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 5 voix contre, valide l'achat de quatre bacs d'orangerie MAZAGAN en 860X860 au prix HT de 1280 € l'unité ainsi que l'achat de deux bancs assortis ATHENES en 1.20m au prix de 635 € l'unité soit un devis global de 6.390 € HT soit 7.668 € TTC émanant de l'entreprise ARÉA, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°: 2025-59      OBJET : Assainissement décision modificative n°1**

Monsieur le Maire expose au Conseil le besoin de trésorerie sur le budget assainissement afin de régler l'échéance et les ICNE du prêt relais souscrit pour la construction de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'assainissement exercice 2025 :

Comptes dépenses :

Chapitre 66, article 66111, montant : 1.300 euros

Chapitre 66, article 66112, montant : 200 euros

Chapitre 023 virement à la section d'investissement, montant : 1.500 €

Chapitre 16, article 1641 OPFI, montant 1.500 euros

Comptes recettes :

Chapitre 70, article 70611, montant : 3.000 euros

Chapitre 021 virement de la section d'exploitation, montant : 1.500 euros.

**Questions diverses**

Bulletin municipal : Madame Brigitte Lamarque présente la première épreuve du nouveau bulletin. Monsieur Michel Laverdet rappelle le renouvellement de la charte du Parc l'an prochain et propose de conserver le texte de présentation du Parc pour le mettre dans le prochain bulletin.

Poubelles : Monsieur Simon Chérer informe le Conseil que les lieux de collecte vont être répartis différemment dans le bourg.

Logement communal : Monsieur le Maire rappelle que la cheminée du 14 rue Gambetta est tombée l'an passé, qu'elle a été réparée mais néanmoins l'installation du conduit du poêle à bois pose problème, un devis a été fait auprès de l'entreprise AQUAROC pour la conformité complète de l'installation, le devis s'élève à 3.572,45 euros, devis validé.

Mairie : Il y a lieu d'isoler le plafond de la mairie, en attente de la réception de devis.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.